

RÉFÉRENTIEL DES MESURES À APPLIQUER POUR L'AUTEUR D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

- L'intimidation et la violence sont des manquements majeurs.
- La gravité des actes d'intimidation et de violence se mesure par leur intensité, leur fréquence, leur constance, leur persistance et leur effet sur les élèves qui en sont victimes. La gravité de chacun des niveaux peut varier selon les milieux. Les exemples de mesures ci-dessous constituent un outil de référence; les mesures doivent être choisies et appliquées selon la situation.

GRAVITÉ	NIVEAUX DE GRAVITÉ	EXEMPLES DE SANCTIONS ET DE MESURES D'ENCADREMENT	EXEMPLES DE MESURES DE SOUTIEN	SUIVI	SUGGESTIONS AUX PARENTS	
+ + +	Intensité et effet Manquements majeurs	NIVEAU 1	<ul style="list-style-type: none"> • Appel aux parents • Garde à vue • Récréation guidée • Rester à la récréation ou après l'école pour aider quelqu'un • Devoir appeler ses parents pour expliquer son comportement • Travaux communautaires • Observer à la récréation des actes prosociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention d'apprentissage social (ex : affiche, compte-rendu d'une recherche, tutorat) • Sensibiliser sur l'impact des gestes posés • Réparation des torts causés • Soutien individuel à fréquence rapprochée • Contrat de comportement • Participer aux activités d'habiletés sociales (particulièrement le développement de l'empathie) • Faire cinq gestes de bonté et les noter • Jeux de rôles 	<p>La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir soient appliquées et respectées par l'élève.</p> <p>Il verra également à modifier les mesures si elles ne sont pas efficaces.</p> <p>Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert.</p>	<p><u>Soutien offert par l'école</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de soutien aux parents • Capsules de sensibilisation et d'intervention possible • Accompagnement pour des services externes (ex. CLSC) • Communication école-famille fréquente <p><u>Interventions pouvant être suggérées aux parents</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler en partenariat avec l'école • Discuter avec votre enfant et lui donner des alternatives positives • Interdire ce comportement • Faire comprendre que vous prenez la situation très au sérieux • Expliquer la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles • Superviser ses activités (ordinateur, sorties) • Exposer les conséquences possibles à l'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice)
		NIVEAU 2	<ul style="list-style-type: none"> • Appel aux parents • Interdiction de contact avec l'élève victime pour un temps déterminé • Retrait durant les pauses et le midi • Assignation de lieux déterminés ou de tâches constructives durant les moments hors classe • Suspension interne • Retrait de la zone à risque • Protocole en cas de récidive 	<ul style="list-style-type: none"> • Donner des alternatives au but recherché par l'auteur à travers ses actes d'intimidation • Participer à l'heure du dîner à un groupe de résolutions de problèmes ou d'enseignement des habiletés sociales (particulièrement le développement de l'empathie) • Contrat de non-intimidation • Suivi par le ou la TES de l'école • Donner des responsabilités 		
		NIVEAU 3	<ul style="list-style-type: none"> • Retrait de la zone à risque • Rencontre des parents • Suspension interne ou externe • Retour de suspension : avec les parents, surveiller l'élève de près, retour progressif • Travaux/devoirs à domicile • Plainte policière (faite par la victime) ou déclaration faite au service de police par l'école • Service répit • Transfert d'école ou de commission scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi individuel avec professionnel de l'école • Possibilité de faire un plan d'intervention • Midis-intimidation • Référence aux ressources professionnelles de la communauté • Comité de concertation • Programme d'aide du CLSC • Signalement DPJ 		